Déclaration de patrimoine de Macron : Anticor saisit la Haute autorité pour la transparence (Màj)

15/03/2017 à 22h20



15/03/2017

L'association Anticor a saisi la Haute autorité pour la transparence, car elle doute de l'honnêteté de la déclaration de patrimoine du candidat.

13/03/2017

Dans un communiqué de presse diffusé aujourd'hui, l'association Anticor annonce avoir saisi, le 13 mars 2017, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique sur la déclaration de patrimoine d'Emmanuel Macron, signée le 24 octobre 2014.

Emmanuel Macron a beau s'être expliqué sur sa déclaration de

patrimoine, cela n’a pas éteint les rumeurs. Dans un communiqué diffusé aujourd’hui, l’association Anticor, dont le but est de lutter contre la corruption et la fraude fiscale dans les milieux politiques, a annoncé avoir saisi la haute autorité pour la transparence de la vie publique sur ce sujet. “L’association demande donc à la HATVP de vérifier le caractère exhaustif, exact et sincère de la déclaration de patrimoine de M. Macron”

Dans son communiqué, l’association précise les raisons qui l’ont poussée à entreprendre cette action : “Il en résulte que, de 2002 à 2009, ce dernier a perçu 3,3 millions d’euros de revenus avant impôts, dont 2,8 millions d’euros, de mai 2009 à mai 2012, date de sa nomination en qualité de secrétaire général adjoint à la Présidence de la République. Or, sa déclaration fait état d’un patrimoine de 1,2 millions d’euros et un endettement de 1 millions d’euros, soit un patrimoine net de seulement 200 000 €. Ce manque de cohérence entre les revenus et le patrimoine déclarés a notamment été relevé par Les Décodeurs du Monde, le 17 février 2017, et par Mediapart, le 5 mars 2017. Anticor partage ces interrogations. L’association demande donc à la HATVP de vérifier le caractère exhaustif, exact et sincère de la déclaration de patrimoine de M. Macron”.

Valeurs Actuelles